

CHATEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Suffrages exprimés : 26

République Française

Délibération N° 2022-100
Conseil Municipal 22 Septembre 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15 Septembre 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - G. MIGNON - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FREON - M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGEOU - A. DUBRUN - P. BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU -

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. VILLEGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - G. MICHELY donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.P. DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEOU - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - F. GUIRAO donne pouvoir à G. MIGNON - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. CLEMENTEL donne pouvoir à K. GAI - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON - P. MAURY donne pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M. VILLEGER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGEES - S. BUTET - P. MAURY

SECRÉTAIRE de SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET : NOEL DES AGENTS

VU le code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la Municipalité, depuis de nombreuses années, remet un bon d'achat, sous forme de chèque Cadhoc, aux enfants du personnel communal. Cette année, 17 enfants nés à partir de 2010 sont concernés par ce dispositif.

Depuis 2017, il est proposé d'allier le montant des chèques Cadhoc alloués par la mairie avec ceux du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

En effet, la participation du CNAS pour les enfants de 0 à 10 ans est de 30 euros.

La participation de la mairie jusqu'à présent était de 50 euros pour les enfants nés à partir de 2010.

Afin que chaque agent concerné ait le même montant de chèque cadeau, il est proposé :

- ✚ Qu'une somme de 50 euros soit allouée par la mairie aux enfants allant jusqu'à 10 ans et ils bénéficieront en plus des 30 euros du CNAS soit 11 enfants.
- ✚ Qu'une somme de 80 euros soit allouée aux enfants dont l'âge est 11-12 ans, les parents de ceux-ci n'étant pas bénéficiaires du dispositif du CNAS, soit 5 enfants.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce dispositif et d'attribuer à 11 enfants un chèque cadeau d'un montant de 50€ et à 5 enfants un chèque cadeau d'un montant de 80€.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, **PAR 26 VOIX POUR DÉCIDE :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture

016-211600903-20220922-2022_100-DE
Reçu le 06/10/2022
Publié le 06/10/2022

- ✦ Qu'une somme de 50 euros sera allouée par la mairie aux enfants allant jusqu'à 10 ans et ils bénéficieront en plus des 30 euros du CNAS, sous réserve d'en faire la demande.
- ✦ Qu'une somme de 80 euros sera allouée aux enfants dont l'âge est 11-12 ans, les parents n'étant pas bénéficiaires du dispositif du CNAS.

Impute la dépense à l'article 6232 - fêtes et cérémonies du budget principal.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE

